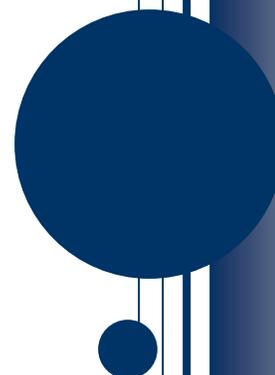


**Rapport du maire
sur la situation financière
de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

5 décembre 2017



Chers concitoyens,

Jusqu'à l'an dernier, l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* exigeait que le maire dépose un rapport sur la situation financière de sa ville au moins quatre semaines avant la présentation du budget de l'année suivante. De récentes modifications apportées à la loi ont fait tomber cette obligation. J'ai tout de même choisi de vous donner l'information encore cette année.

Je traiterai des éléments suivants :

- Le rapport financier 2016
- Le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019
- La liste des contrats
- La rémunération des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers 2017
- Les orientations du Programme quinquennal d'immobilisations 2018-2022

RAPPORT FINANCIER 2016

Préparé par le service de trésorerie de la Ville et audité par une firme indépendante, le rapport financier 2016 a été déposé lors de la séance du conseil municipal du 20 juin 2017. Disponible sur le site internet de la Ville, ce rapport dresse le portrait de la situation financière au 31 décembre 2016. Pour les 12 mois de l'année 2016, un excédent de fonctionnement d'un montant de 6 889 799 \$ a été réalisé. Ce résultat est essentiellement attribuable à la variation des éléments suivants par rapport aux prévisions budgétaires initiales.

	(en milliers de \$)
<i>Dépenses (diminution)</i>	
Rémunération	750
Charges sociales	610
Biens et services	100
Services professionnels, techniques et autres	850
Location, entretien et réparation	285
Biens non durables (ex: électricité, gaz, asphalte, etc.)	330
Frais de financement	400
Quotepart	500
Intérêts dette à long terme	1 200
<i>Revenus (augmentation)</i>	
Taxes foncières	160
Droits de mutations	400
Intérêts sur arriérages de taxes	450
Transfert (Subvention)	680
TOTAL	6 715 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017-2019

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 regroupe les projets d'investissement que la Ville projetait réaliser au cours des trois années à venir au moment de l'adoption du budget 2017, soit en décembre 2016. Il s'agit de dépenses en immobilisation essentiellement dédiées au développement ou à l'entretien des infrastructures.

Le PTI 2017-2019 a été adopté le 15 décembre 2016. Les investissements prévus sur trois ans totalisaient 20 M\$ incluant la portion assumée par d'autres sources de financement (taxes de secteur, subventions, etc.), dont 6 M\$ pour l'année 2017 seulement. Des règlements d'emprunt ont été adoptés en ce sens au cours de 2017. Cela dit, à ce jour, la majeure partie des travaux (et donc des dépenses) liés aux dits règlements d'emprunt n'a pas encore été réalisée et ne le sera vraisemblablement qu'en 2018.

LISTE DES CONTRATS

En conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ a été déposée à l'occasion de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2017. Cette liste est disponible au Service du greffe et sur le site internet de la Ville (sous l'onglet Appels d'offres).

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Détail des rémunérations et allocations de dépenses des membres du conseil municipal pour l'année 2017.

Maire

Salaire de base	65 773,24 \$
Allocation non imposable	16 121,04 \$
Activités supra-municipales CMQ	8 940,90 \$

Conseillers (pour l'année 2017)

Il est à noter que 5 des conseillers ont terminé leur mandat durant l'année financière 2017 et ont été remplacés par 5 nouveaux. La rémunération ci-après présentée considère le poste de conseiller pour l'année entière, sans égard à l'identité de son titulaire.

Salaire de base	16 248,96 \$
Allocation non imposable	8 124,48 \$

La conseillère siégeant sur le conseil d'administration (CA) du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), madame France Hamel, a touché en 2017, en plus de son salaire de base et de son allocation non imposable, la somme de 13 618,67 \$ pour la période allant de janvier 2017 à novembre 2017. Depuis, c'est un élu de la Ville de l'ancienne Lorette qui siège sur le CA du RTC.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2017

Selon les dernières données disponibles et les prévisions de dépenses pour ce qu'il reste de l'année, l'exercice 2017 devrait se terminer avec un surplus budgétaire de plus de 3,5 M\$. Cet excédent est essentiellement dû à des dépenses moindres que prévu pour le service de la dette (capital et intérêt), notamment en raison dépenses en immobilisation non réalisées à ce jour.

ORIENTATIONS - PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2022

Des améliorations ont été apportées à la planification des investissements en immobilisations. Ainsi, une vision à plus long terme sera désormais considérée en passant à un programme d'immobilisations sur cinq ans (plan quinquennal), et ce, même si la loi ne requière que des prévisions sur trois ans (plan triennal).

La situation financière précaire de la Ville requiert un programme d'immobilisations modeste et réaliste, tout en assurant un maintien de la condition des infrastructures. C'est l'esprit dans lequel seront prises les décisions pour l'élaboration du plan quinquennal qui sera déposé pour adoption en même temps que le budget 2018.

CONCLUSION

Considérant la récente élection des membres du conseil municipal, il serait prématuré de vous donner ici les orientations budgétaires pour 2018. Il importe de laisser le temps aux nouveaux élus de bien prendre connaissance des différents enjeux financiers auxquels la Ville doit faire face et dégager des consensus politiques à cet égard avant d'aller plus loin. Cela dit, soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour vous garantir une gestion rigoureuse et prudente afin d'assurer la viabilité financière de la Ville à moyen et long terme.

En terminant, je vous remercie pour votre confiance et votre appui renouvelé.

Sylvain Juneau



Maire
Saint-Augustin-de-Desmaures